



BAREME DE COTISATION ANNUELLE D'ADHESION A L'UNCOS 2019-2020

Proposé par le Conseil d'Administration et adopté à l'unanimité par le Bureau lors de la réunion du 22 mars 21019

Cotisation annuelle : 290,00 Euros.

Pour les adhérents salariés : 240 € par an, pour les deux premières années.

Règlement par chèque à l'ordre d'UNCOS - Possibilité de régler en 3 fois (Remise de trois chèques lors de, l'adhésion).

A transmettre à l'adresse suivante après acceptation de votre demande d'adhésion :

UNCOS

Quiourt - Route de Pamiers

09270 MAZERES

Le Président

L. Horblin

Le Trésorier

M. Le Tinevez